

# NOTE D'INFORMATION n°1


## RENTÉE SCOLAIRE 2021/2022


**Circonscription  
de  
THIONVILLE 1**

@ mél :  
[ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr)



**Inspection de l'Éducation  
Nationale  
Circonscription de Thionville 1  
3 allée de la Terrasse  
57100 – THIONVILLE**

 03.82.88.64.02

 03.82.83.17.28



**Cette note d'information est  
à émarger obligatoirement  
par tous les enseignants  
de l'école, remplaçants  
compris ;  
elle est à conserver  
en archives accessibles  
à la consultation.**

Note reçue à l'école le :

<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date</i>	<i>Émargement</i>

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

À

Mesdames les directrices  
Messieurs les directeurs  
Mesdames les enseignantes  
Messieurs les enseignants  
Mesdames et Messieurs les membres du RASED

de la circonscription de Thionville 1

*Après une année scolaire bien particulière et des vacances qui, je l'espère, ont été reposantes et dynamisantes, je vous souhaite, au nom de l'équipe de circonscription, une très belle rentrée scolaire et j'adresse un message de bienvenue aux enseignants qui viennent d'être nommés dans la circonscription.*

*Au fur et à mesure des années, nous avons tissé des relations professionnelles de confiance qui nous ont permis de relever ensemble les différents défis de l'École. C'est sur la base d'un dialogue réciproque et d'une confiance partagée que je souhaite que nous poursuivions notre engagement pour la réussite des élèves.*

*L'équipe de circonscription vous assure de son écoute, de son soutien et de son accompagnement dans l'accomplissement de votre métier.*

Audrey LEININGER  
Inspectrice de l'Éducation nationale

## Sommaire


Préambule : la rentrée 2021

1. Éléments de communication
2. Réunions de rentrée
3. Documents de circonscription
  - a. Documents à consulter
  - b. Documents / formulaires à compléter et à transmettre à l'IEN
  - c. Documents / formulaires à utiliser
4. Préconisations de circonscription
5. Instances de concertations

### Préambule : la rentrée 2021

La **circulaire de rentrée 2021** (BO n°25 du 24 juin 2021) est disponible à l'adresse suivante :  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>

<i>Les évaluations nationales CP et CE1</i>	<i>Liens à consulter</i> <i>(en copiant-collant le lien et non en cliquant sur le lien)</i>
<p><b>Début d'année : CP et CE1</b> Déroulement : du 13 au 24 septembre 2021. Saisies des réponses : du 13 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021. <i>Rq : Il est préférable de ne pas attendre les derniers jours pour saisir les réponses.</i> Disponibilité des résultats individuels et par classe : dès le début de la campagne. <i>Rq : Les résultats aux évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.</i></p> <p>Modification de la forme des restitutions des résultats destinées aux parents : présentation des résultats sous forme d'un radar. Des éléments permettant d'accompagner cette nouvelle forme de restitution seront communiqués prochainement.</p> <p><b>À mi-parcours : CP</b> Déroulement : du 17 au 28 janvier 2022.</p>	<p><a href="https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp">https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp</a></p> <p><a href="https://eduscol.education.fr/cid142270/evaluations-au-ce1-2019-2020.html">https://eduscol.education.fr/cid142270/evaluations-au-ce1-2019-2020.html</a></p>

<i>Modification du programme d'enseignement de l'école maternelle, publiée au BO n°21 du 24 juin 2021</i>	<i>Liens à consulter</i> <i>(en copiant-collant le lien et non en cliquant sur le lien)</i>
<p>Quelques points saillants : la modification du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- replace explicitement l'école maternelle dans le parcours de l'élève,</li> <li>- souligne fortement l'ambition à avoir dès la première année de maternelle : école toujours bienveillante, exigeante et juste, mais est ajouté l'aspect école obligatoire et ambitieuse,</li> <li>- souligne la prise d'appui sur les capacités précoces des élèves,</li> <li>- insiste sur l'importance de la démarche structurée (progressivité sur les trois années) et répétée et sur la fréquence de l'évaluation positive,</li> <li>- met en avant les gestes professionnels des enseignants : structuration, progressivité, suivi des acquis.</li> </ul> <p>Des priorités sont repérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- langage oral : situations fréquentes et répétées, dimension du vocabulaire réaffirmée avec des séances spécifiques,</li> <li>- compétences numériques / résolution de problèmes : centrales, dans une progressivité de cycle.</li> </ul>	 <p><a href="https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550_annexe_1413865.pdf">https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550_annexe_1413865.pdf</a></p> <p>Version du texte qui met en évidence les modifications apportées au programme en application jusqu'à l'année scolaire 2020-2021 : <a href="https://eduscol.education.fr/document/7883/download">https://eduscol.education.fr/document/7883/download</a></p>

<i>Des ressources pédagogiques à disposition</i> <i>Liste non-exhaustive</i>	<i>Liens à consulter</i> <i>(en copiant-collant le lien et non en cliquant sur le lien)</i>
<p>Guide <i>Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle</i></p> 	<p><a href="https://eduscol.education.fr/document/301/download">https://eduscol.education.fr/document/301/download</a></p>
<p>Guide <i>Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle</i></p> 	<p><a href="https://eduscol.education.fr/document/299/download">https://eduscol.education.fr/document/299/download</a></p>
<p>Guide <i>Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP</i></p> 	<p><a href="https://eduscol.education.fr/document/1508/download">https://eduscol.education.fr/document/1508/download</a></p>
<p>Guide <i>Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP</i></p> 	<p><a href="https://eduscol.education.fr/document/3738/download">https://eduscol.education.fr/document/3738/download</a></p>
<p>Guide <i>Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1</i></p> 	<p><a href="https://eduscol.education.fr/document/1509/download">https://eduscol.education.fr/document/1509/download</a></p>
<p>Vademecum <i>La laïcité à l'école</i></p> 	<p><a href="https://eduscol.education.fr/document/1609/download">https://eduscol.education.fr/document/1609/download</a></p>

.... et bien d'autres encore, disponibles sur Eduscol

## 1. Éléments de communication

Dans la mesure du possible, la communication par **courriel** sera privilégiée, avec **un seul objet par courriel**. Le **téléphone** sera prioritairement réservé aux urgences, notamment en début de matinée.

Toute correspondance électronique sera adressée aux **adresses académiques** des écoles et des personnels. Il est donc impératif que chacune et chacun veille à consulter ces messageries régulièrement.

Les **documents administratifs disponibles en ligne sur Partage** sont en vigueur et se doivent d'être utilisés.

Chaque **demande institutionnelle** (notes et enquêtes) est assortie d'une date de retour. Je vous demande de tout mettre en œuvre pour respecter ces indications, indispensables au traitement efficace des dossiers.

Je tiens également à vous rappeler votre **obligation de discrétion professionnelle** et **l'éthique attendue** concernant les écrits et les propos tenus à tout moment (en réunions, dans la cour...).

Au regard de certains dysfonctionnements observés, je tiens à repreciser deux incontournables :

- **toute communication administrative doit passer par le directeur**
- **le seul interlocuteur direct de la mairie est le directeur**, en aucun cas l'adjoint. Les demandes diverses doivent donc passer par lui.

## 2. Réunions de rentrée

<i>Réunion</i>	<i>Date</i>	<i>Horaires</i>	<i>Lieu</i>
<b>EFS</b>	Mardi 31 août 2021	de 14h à 15h30	École Côte des Roses Thionville - Bât. Rased – 1 <sup>er</sup> étage
<b>Directeurs</b>	Mercredi 1 <sup>er</sup> septembre 2021	de 9h à 12h	Salle multifonctionnelle de Veymerange 14 route du Buchel - Thionville
<b>Rased</b>	Lundi 6 septembre 2021	de 10h à 12h	École Côte des Roses Thionville - Bât. Rased – 1 <sup>er</sup> étage
<b>Infirmiers scolaires et médecin scolaire</b>	Lundi 6 septembre 2021	de 14h à 16h	Salle de réunion IEN Thionville 1
<b>Zil</b>	Lundi 6 septembre 2021	de 17h à 18h	École Côte des Roses Thionville - Bât. Rased – 1 <sup>er</sup> étage
<b>Directeurs faisant fonction</b>	<i>Directeurs faisant fonction et directeurs nouvellement nommés</i>		
	Mardi 7 septembre 2021	de 17h à 19h	École Côte des Roses Thionville - Bât. Rased – 1 <sup>er</sup> étage
<b>UPE2A</b>	Vendredi 10 septembre 2021	de 9h à 11h	Salle de réunion IEN Thionville 1
<b>T1-T2</b>	Lundi 13 septembre 2021	de 17h à 19h	École Côte des Roses Thionville - Bât. Rased – 1 <sup>er</sup> étage

## 3. Documents de circonscription

Les documents évoqués dans cette partie se trouvent sur le site de circonscription. Afin de faciliter votre appropriation de l'arborescence du site, le *fil d'Ariane d'accès* est systématiquement précisé.

L'accès aux différents espaces du site de circonscription <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57thionville/> nécessite une connexion préalable :

**Identifiant : enseignant**

**Mot de passe : enseignant1**

Les directeurs d'école et les enseignants remplaçants possèdent des identifiants et mots de passe spécifiques permettant un accès supplémentaire respectivement à l'*Espace directeurs* et à l'*Espace Zil*.

### a. Documents à consulter

<i>Document à consulter</i>	<i>Où trouver ce document ?</i>
<b>Personnes ressources de la circonscription</b> Mémento L'équipe de circonscription Mémento Le Rased Mémento Les enseignants référents Mémento Les référents de circonscription	Site de circonscription : <i>Rubrique La circonscription</i>

## b. Documents / formulaires à compléter et à transmettre à l'IEN

Tout document déposé sur le Cloud doit être nommé **avec le nom de l'école** et être déposé **dans la rubrique appropriée**.

<i>Document/trame à utiliser</i>	<i>Où trouver ce document ?</i>	<i>Date de retour à l'IEN</i>
<b>Notice individuelle</b> → Pour <b>tous</b> les enseignants	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires &gt; Documents administratifs</i>	Pour le 6 septembre 2021 <u>en version papier</u>
<b>Arrêté d'affectation signé</b> (pour les enseignants concernés) → Les deux exemplaires sont à signer et à retourner à l'IEN	-	Pour le 6 septembre 2021
<b>Organisation des APC – Document destiné à l'IEN</b>	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires &gt; APC</i>	Dépôt sur le Cloud pour le 20 septembre 2021
<b>Déclaration d'accident d'élèves</b>	Partage	Dépôt sur le Cloud dans les 48 heures qui suivent l'accident
<b>Invitations et ordres du jour des conseils d'école</b>	Document personnel	Dépôt sur le Cloud 8 jours avant la séance
<b>Procès-verbaux des conseils d'école</b>	Document personnel	Dépôt sur le Cloud dans les 15 jours qui suivent la séance

## c. Documents / formulaires à utiliser

<b>Fiches de liaisons pour les remplaçants</b> - maternelle et élémentaire → À insérer dans le registre d'appel	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; Fiches de liaisons – ZIL</i>
<b>PPRE</b> <i>Nouveau document - Trame départementale</i>	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; Élèves en difficulté</i>
<b>PPRE-EHP</b> <i>Nouveau document - Trame départementale</i>	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription</i>
<b>Suivi des élèves en difficulté : fiche classe</b>	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; Élèves en difficulté</i>
<b>Suivi des élèves en difficulté : feuillet de suivi individuel</b>	
<b>Document préparatoire à une réunion d'équipe éducative</b>	
<b>Organisation des APC – Document école</b> Modalité d'archivage : À conserver dans l'école À disposition de l'IEN si demande	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; APC</i>
<b>APC – Préparation et bilan individuel</b>	
<b>APC – Proposition de document d'accord parental</b>	
<b>Stages de réussite</b>	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; Élèves en difficulté</i>
<b>Rendez-vous de carrière – Document préparatoire – Version modifiable</b>	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; Rendez-vous de carrière</i>
<b>Demande d'accompagnement individuel</b>	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; Accompagnement individuel ou collectif</i>
<b>Demande d'accompagnement collectif</b>	
<b>Emploi du temps AESH</b>	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; AESH</i>
<b>Demandes de congé ou d'autorisation d'absence</b> <i>Nouveaux documents - Trames départementales</i>  Demande d'autorisation d'absence de droit Demande d'autorisation d'absence facultative  Rq : vous y trouverez également la note du 21 juin 2021 de M. l'IA-Dasen relative aux autorisations d'absence des personnels enseignants	Site de circonscription : <i>Espace enseignants &gt; Formulaires de circonscription &gt; Documents administratifs</i>

#### 4. Préconisations de circonscription

Des préconisations de circonscription sont à disposition sur le site de circonscription :  
*Espace enseignants > Préconisations de circonscription.*

#### 5. Instances de concertations

Les **conseils de cycles** sont à concevoir comme des instances – ciment du travail en équipe, au niveau pédagogique et didactique. Les décisions prises et les constructions réalisées dans le cadre de ces temps de travail en équipe se doivent d'être mises en œuvre par l'équipe pédagogique concernée. Les conseils de cycle sont à organiser parmi 48 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS (décret n°2017-444 du 29 mars 2017). Il convient de préciser que rien ne spécifie dans les textes que les conseils de cycle se limitent à 6 heures par an.

Les **conseils de maitres** comporteront également à l'ordre du jour au moins un point relevant de la pédagogie et de la didactique.

Les relevés de conclusions des conseils de maitres et des conseils de cycle sont à conserver dans l'école et à disposition de l'IEN si demande.

Je rappelle aussi la nécessité de **communiquer le calendrier prévisionnel** des premières concertations (avec mention des ordres du jour) **aux membres de l'antenne Rased** dont dépend l'école.



Audrey LEININGER